

Complément de formation aux formations 11.2.3.8, 11.2.3.9 et 11.2.3.10 faisant référence au Règlement (UE) n° 2015/1998 pour obtention du TCA

Code de la formation	CPLT-11-2-6-FR
Prérequis	Une bonne maîtrise du français parlé et écrit
Description	<p>Formation complémentaire pour les personnes ayant suivi la formation 11.2.3.8 ou 11.2.3.9 ou 11.2.3.10 faisant référence au Règlement (UE) n° 2015/1998. Cette formation complète les formations 11.2.3.8 ou 11.2.3.9 ou 11.2.3.10 faisant référence au Règlement (UE) n° 2015/1998 pour répondre au règlement modificatif: (UE) 2017/815. L'attestation de formation 11.2.3.8 ou 11.2.3.9 ou 11.2.3.10 faisant référence au Règlement (UE) n° 2015/1998 accompagnée de l'attestation de cette formation complémentaire faisant référence au règlement modificatif (UE) 2017/815 permettent d'obtenir le TCA (badge aéroportuaire)</p> <p>Moyens pédagogiques : Support de formation disponible en ligne Exercices et QCM d'auto évaluation accessibles sur le site Un tutorat à distance asynchrone est assuré par mail en cas de difficultés particulières dans l'apprentissage en utilisant la fiche contact « Nous contacter »</p>
Public	Toute personne devant obtenir un titre de circulation aéroportuaire (TCA) et ayant déjà effectuée la formation 11.2.3.8 ou 11.2.3.9 ou 11.2.3.10. faisant référence au Règlement (UE) n° 2015/1998
Objectif	Connaître les principes complémentaires de la sûreté, appliquer les règles d'accès et de circulation à l'intérieur de la zone réservée d'un aérodrome ou d'un aéroport et connaître les principes de vigilance.
Langue	français
Durée	2 heures
Evaluation finale	Un QCM d'auto évaluation est à réaliser en fin de formation.
Certification	Une attestation est délivrée à la fin de la formation.
Validité	N/A

Complement de formation aux formations 11.2.3.8, 11.2.3.9 et 11.2.3.10 faisant référence au Règlement (UE) n° 2015/1998 pour obtention du TCA

Programme Le titre de circulation aéroportuaire TCA Règles et sanctions Découverte d'un bagage ou d'un colis abandonné Intrus en zone de sûreté Découverte d'un article prohibé L'appel anonyme